

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

# **L'État et le Département accentuent la lutte contre la pauvreté**

Belfort, le 27 juin 2019

**Sophie Elizéon**, préfète du Territoire de Belfort, et **Florian Bouquet**, président du Conseil départemental du Territoire de Belfort ont signé, ce jeudi, une convention visant à décliner la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le département du Territoire de Belfort pour la période 2019-2021.

### **• Objectifs de la convention 2019-2021**

La stratégie nationale, annoncée par le Président de la République le 17 octobre 2018, se décline au niveau local au travers de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Cette déclinaison permet à l'État de s'appuyer sur l'échelon de proximité que constitue le département, chef de file de l'action sociale, pour ainsi permettre la réalisation concrète d'actions au plus près des populations.

La convention permet ainsi de valoriser et de développer les politiques sociales volontaristes, que ce soit dans le domaine **de l'insertion, de la protection de l'enfance, de la santé et protection maternelle et infantile (PMI) ou encore dans celui de l'action sociale territoriale** et d'y apporter un cofinancement par l'Etat à hauteur maximum de 50 % et dans la limite des crédits inscrits.

Cette convention a pour objectifs de :

- prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- mettre l'accent sur l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles en généralisant les démarches :
  - de premier accueil social inconditionnel de proximité ;
  - de référents de parcours ;

A ces actions « socle » s'ajoutent des **actions supplémentaires, à l'initiative du département du Territoire de Belfort**, à savoir :

- l'accompagnement des entreprises et de l'emploi avec la création :
  - d'une plateforme entreprise ;
  - d'un poste de chargé de missions entreprises ;
- le suivi médical des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ;
- la prévention des expulsions locatives ;
- la mise en place d'une coordination de parcours pour les jeunes en sortie de l'aide sociale à l'enfance, via la création d'un poste de coordonnateur dédié et via la création d'un poste d'ingénierie et d'expertise dédié.

- **Financement du plan**

Le coût total prévisionnel des actions engagées à travers ce plan sur la période 2019-2021 s'élève à près de **3,2 millions d'euros**.

Le département du Territoire de Belfort y participe à hauteur de près de **2 millions d'euros**, L'État à hauteur de plus de **800 000 euros** et le Fonds social européen (FSE) à hauteur de **400 000 euros**.

Pour l'année 2019, année de démarrage du plan, le coût total des actions s'élève à **786 000 euros**, le Département y participe à hauteur de **421 000 euros**, L'État à hauteur de **213 000 euros** et le FSE à hauteur de **152 000 euros**.

### **Contact presse**

#### **Direction de la communication**

Ugo Tourot

03 84 90 90 02

[ugo.tourot@territoiredebelfort.fr](mailto:ugo.tourot@territoiredebelfort.fr)

### **Contact préfecture du Territoire de Belfort**

#### **Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle**

Emmanuelle Morandeira

03 84 57 16 67

[pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr)